

# Conditions générales de vente et d'inscription à la formation "cueillette durable"

## Article 1 : Généralités

La validation de l'inscription à la formation "cueillette durable" du 12 septembre 2024 implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

## Article 2 : Contenu de la formation

2.1 Le contenu de la formation est décrit dans la plaquette de présentation et sur les sites internet du CNPMAI et de l'AFC.

2.2 Lors du déroulement de la formation, la partie en extérieur pourra être adaptée ou modifiée compte tenu notamment des conditions météorologiques (cueillette...). Le cas échéant, l'intervenant.e tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, le CNPMAI ne pourra être tenu comme responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

## Article 3 : Taille du groupe

La formation est organisée en fonction d'un nombre minimum de 6 participants. Si ce nombre n'est pas atteint 30 jours calendaires avant la date prévue pour la formation, soit le **14 août 2024**. Il est expressément convenu que le CNPMAI ne serait pas tenu de maintenir la formation. Le CNPMAI reviendra alors vers les participants en leur proposant les différentes possibilités : restitution des sommes encaissées ou report sur une formation ultérieure.

## Article 4 : Réservations

Les réservations sont prises en compte par le CNPMAI dans l'ordre d'arrivée. L'inscription à la formation sera confirmée dès réception du paiement.

## Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 Les tarifs indiqués, sur le site ou tout autre document produit par le CNPMAI ou un de ses partenaires, s'entendent toutes taxes comprises tenant compte de la TVA applicable au jour de l'inscription. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des services.

5.2 La totalité du prix est à régler au moment de l'inscription à la formation. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

5.3 Les prix indiqués s'entendent hors frais d'hébergement. Les frais de restauration font l'objet d'une option supplémentaire.

## Article 6 : Conditions d'annulation

### 6.1 Annulation par le CNPMAI

Le CNPMAI pourra être amené à annuler la formation :

- dans le cas où le nombre minimum de 6 participants ne serait pas atteint à la date du 14 août 2024.

- en cas de force majeure, d'impossibilité physique ou matérielle (ex. : incendie) pour les intervenants d'assurer la formation prévue.

Le CNPMAI proposera alors :

- soit le remboursement immédiat des participants des sommes versées pour l'inscription.
- soit le déplacement de la formation à une date ultérieure

Les frais éventuels de réservation de billets (train, avion) ou d'hébergement engagés par le participant resteront à la charge du participant, et le CNPMAI ne pourra pas les rembourser.

## 6.2 Annulation par le stagiaire

En validant et en réglant son inscription par mail auprès du CNPMAI, le participant s'engage de manière définitive. En cas d'annulation du fait du participant, quelle qu'en soit la cause, après le 14 août, le CNPMAI conservera la totalité du règlement.

## Article 7 : Responsabilités

### 7.1 Responsabilité du stagiaire

En validant son inscription, le participant reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie, rendant incompatible le bon déroulement de la formation du fait de son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, et notamment à porter certains accessoires tels que des gants de protection, ainsi que les conseils d'utilisation des produits ou des outils et outillages qui lui seront donnés par l'intervenant. Chaque participant devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour l'activité choisie.

### 7.2 Responsabilité du CNPMAI

Le CNPMAI déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Toutefois, Le CNPMAI ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux participants.

## Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant. Pour exercer ces droits, le participant doit adresser un courriel à l'adresse mail suivante : [administration@cnpmai.net](mailto:administration@cnpmai.net)

## Article 9 : Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Les informations contractuelles et les prestations proposées sont conformes à la législation française. Tout litige provenant de l'application des présentes conditions générales de vente sera soumis aux juridictions compétentes.